



DESSINS DOBRITZ

JEAN-PIERRE THOMAS

Alors que le rapport d'experts de la commission Moreau doit être remis aujourd'hui à Matignon, l'ancien député, auteur de la loi sur les fonds de pension, plaide pour une réforme des retraites qui déboucherait sur une combinaison de répartition et de capitalisation.

Réforme des retraites : « Il n'y a plus une faute à commettre »*

Vingt ans déjà que la France n'en finit pas de réformer son système de retraite, avec à la clef, un profond sentiment d'inachevé. Entre ceux qui ont longtemps affirmé qu'il n'y avait pas de problème et ceux qui répétaient que leur réforme était la « der des ders », les Français ne peuvent être que perplexes voire en colère.

Nul ne saurait contester qu'il faille ajuster le système des retraites pour prendre en compte l'évolution de la démographie. En soixante ans, la durée de la retraite a gagné douze ans. Cela a un coût d'autant plus élevé que les classes d'âge du baby-boom arrivent à la retraite. En outre, avec une croissance qui de décennie en décennie s'effiloche, les cotisations de retraite progressent moins vite que les dépenses.

Mais, depuis 1993, face à ce constat partagé, les gouvernements ont opté pour une politique de rafistolages. Ces ajustements créent de plus en plus de rancœurs, car les Français ont le sentiment que le fardeau est mal réparti. Depuis vingt ans, nul n'a, en effet, osé s'attaquer à l'architecture des régimes de retraite et nul n'a osé réellement d'ouvrir le débat sur la complémentarité de la répartition et de la capitalisation.

Notre système de retraite est constitué d'un empilement de régimes, régimes de base, régimes complémentaires, régimes spéciaux, non-régimes de la fonction publique.

Le courage, l'ambition commandent de réaliser la réforme systémique avec comme objectif la création d'un grand régime unique par points intégrant automatiquement l'espérance de vie. Certains jugent cette mutation impossible ; d'autres en contestent

« Il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul mais d'orienter une partie de l'épargne nationale vers la retraite et les entreprises »

l'utilité. Pourtant la Suède et même l'Italie l'ont réalisée. En unifiant les régimes, il y aurait, à terme, de véritables gains sur les coûts de gestion qui sont deux fois plus élevés en France que chez la plupart de nos partenaires. Certes, la réforme systémique ne résoudrait pas, d'un coup de baguette magique, la question du financement des retraites, mais permettrait d'ouvrir la voie à la retraite à la carte et à la retraite progressive. L'autre grande erreur des réformes de ces vingt dernières, c'est d'avoir tourné le dos à la capitalisation. Aucun gouvernement ne s'est réellement investi sur ce dossier. Les rares initiatives sont venues de quelques parlementaires dont j'étais. Ma proposition de loi sur l'épargne retraite, de 1997 reste, à ce jour, le seul texte cohérent adopté sur le sujet. Elle n'a pas pu être appliquée faute de décrets d'application et a été abrogée par Lionel Jospin. Les produits d'épargne retraite existants manquent cruellement de cohérence et ne sont

pas à la hauteur des besoins des futurs retraités et de notre économie. Tous nos partenaires se sont dotés de compléments collectifs et individuels d'épargne retraite avec des incitations à la clef.

Évidemment, la capitalisation

n'échappe pas à la contrainte démographique, mais elle offre une diversification pour le

financement en captant le vent de la croissance de l'économie mondiale. Elle constitue un outil efficace pour irriguer les entreprises en capitaux. Or, un récent rapport sur l'épargne longue a montré que si la France ne manquait pas d'épargne, elle souffrait d'une mauvaise allocation de cette dernière.

« Au sein de l'OCDE, la capitalisation fournit de 20 à 30 % des revenus des retraités contre 3 % en France »

Ce n'est pas un scoop en soi ; nous le savons depuis longtemps mais, au lieu de créer des circuits administrés complexes, de relever le plafond du livret A, il serait bien plus efficace de favoriser l'émergence de réels suppléments d'épargne retraite. Nous ne pouvons pas pleurer sur l'absence d'investisseurs français pour sauver nos belles entreprises tout en rejetant le développement de la capitalisation.

Au sein de l'OCDE, la capitalisation fournit de 20 à 30 % des revenus des retraités contre 3 % en France. Face à l'incontournable baisse de rendement de nos régimes par répartition, il est urgent d'offrir une alternative crédible aux futurs retraités.

L'objectif n'est pas de substituer la capitalisation à la répartition mais d'aboutir à une complémentarité. Il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul mais d'orienter une partie de l'épargne nationale vers la retraite et les entreprises. C'est répondre à deux défis à travers un seul instrument. Il faut s'inspirer du plan Riester allemand qui conduit à une affiliation à titre collectif et individuel de la quasi-totalité des actifs allemands.

Il n'est jamais trop tard pour être ambitieux, surtout quand il s'agit de retraite. La France pourrait affirmer son retour sur la scène européenne en engageant la double réforme que tout le monde attend, l'instauration d'un grand régime par points et la création d'un réel pilier par capitalisation.

* Trois ans avant la défaite de la France face à la Prusse et juste après la prise de contrôle du Duché de Luxembourg par ce même pays, Thiers apostrophe dans ces termes Napoléon III en 1867 à l'occasion d'une séance du Corps législatif.